

SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
snu67@snuipp.fr
03 90 22 13 15

Strasbourg, le 10 mai 2020

Madame l'Inspectrice d'académie-DASEN,

La réouverture des écoles de notre département lundi dans un contexte sanitaire peu rassurant, génère bien entendu stress et angoisse chez nos collègues. Dès lors, il est absolument impératif que vous leviez toutes les incertitudes, avant le retour des élèves dans les classes, et que les questions de tous les personnels obtiennent une réponse administrative fiable.

A l'issue du CTM du mardi 5 mai 2020, le ministre en réponse aux interrogations du SNUipp-FSU a indiqué que les ASA pour garde d'enfants sont réactivées pour la période du 11 mai au 2 juin.

Jeudi 7 mai 2020, lors du CHSCT ministériel, le SNUipp-FSU a obtenu l'assurance que les enseignant-es et les AESH seraient traité-es comme tous les autres parents : ils et elles pourront envoyer leurs enfants (jusqu'à 16 ans) à l'école sur la base du volontariat.

Cette disposition est valable jusqu'au 31 mai et sera réexaminée dans les textes à paraître pour le 1^{er} juin.

Dès lors, les collègues qui le souhaitent, peuvent continuer le télétravail. Ils en informeront leur IEN.

Certain-es IEN, refusent d'accorder aux enseignants ou AESH-parents d'enfant de moins de 16ans la possibilité de continuer d'assurer la continuité pédagogique en télétravail ou s'ils ne peuvent le faire, une ASA. Nous ne comptons plus les appels désespérés.

Nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'académie-DASEN, d'agir le plus vite possible auprès des IEN et du service ASH afin que tous aient connaissance de la parole du ministre lors du CHSCTM. Ordres et contrordres augmentent l'anxiété, l'organisation du déconfinement doit pouvoir se mettre en place plus sereinement afin d'éviter d'ajouter des risques psycho-sociaux au risque de contamination.

Pour celles et ceux qui souhaitent reprendre le travail en présentiel, il est indispensable que leurs enfants puissent être accueillis (si leur école n'est pas réouverte). Il faut donc qu'ils et elles soient informé-es des différentes possibilités qui sont mises à leur disposition pour assurer la garde de leurs enfants (liste des pôles d'accueil, ..).

Il y a urgence à informer tous les personnels de l'Éducation nationale des dernières dispositions afin de permettre une reprise progressive respectueuse de la santé de toutes et tous.

Soyez assurée, Madame l'inspectrice d'académie-DASEN, de notre entier dévouement au Service Public d'Éducation.

Catherine Le-Duff
Co-secrétaire départementale



Virginie Solunto
Co-secrétaire départementale

